

nombre, sous l'influence des miasmes délétères provenant de l'établissement de produits chimiques de M. Perret. Ce voisinage est meurtrier, et l'autorité aurait bien dû, dans l'intérêt de la santé publique, ne pas permettre qu'un foyer d'émanations mortelles fût établi à nos portes. M. Perret y a déjà perdu sa femme et sa fille. Nul ne peut traverser la partie désolée du cours qui avoisine sa fabrique sans éprouver une pénible suffocation. Et il y a des hommes qui *vivent* dans cet atmosphère !

— La récente place d'académiciens libres met en émoi toutes les ambitions scientifiques, littéraires et artistiques de notre ville. Les postulants sont nombreux, voici leurs noms :

M. Monin, professeur d'histoire au collège de Lyon, présenté par M. Polinière ;

M. Dardel, architecte de la ville, présenté par MM. Jourdan, Bonnefond et Rey ;

M. Bravais, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, présenté par MM. Bineau, Tabareau, Fournet et Clerc ;

M. Vibert, graveur et professeur à l'école des Beaux-Arts. Cet artiste distingué a été présenté à l'Académie par MM. Bonnefond, Rey et de Ruolz.

MM. l'abbé Noirot ; Audin, auteur de l'histoire de Luther et de Calvin ; François, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, et Belin, avocat, ont été inscrits comme candidats aux places d'académiciens libres, et M. Victor de Laprade, auteur de *Psyché*, précédemment inscrit comme académicien libre, a été porté sur la liste des candidats aux places de titulaires.

M<sup>me</sup> la comtesse d'Oleskevitch a demandé, par l'organe de M. le docteur Martin, une place parmi les membres correspondants de l'Académie. MM. Bonnardet, Martin et Boullée ont été chargés d'examiner cette demande.

Dans une de ses dernières séances, l'Académie de Lyon ayant décidé qu'une médaille de 300 fr. serait accordée à l'auteur du mémoire unique envoyé au concours sur *l'Histoire de la fabrique lyonnaise*, et que les 1200 fr. restants de la somme donnée par M. Fulchiron deviendraient l'objet d'un autre concours, l'honorable député, présent à la séance, a déclaré sur-le-champ qu'il reconstituait la somme de quinze cents francs, pourvu que la docte compagnie voulut bien proposer un sujet d'utilité publique pour notre ville.

— Il existe dans l'un des vieux registres de l'état civil de la commune de Vaise, une inscription curieuse à consulter ; elle se trouve à la dernière page, verso dudit registre, lequel date de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et du commencement du XVII<sup>e</sup> : nous copions textuellement cette inscription qui n'est pas sans intérêt, surtout pour les habitants de la commune de Vaise.

« L'an mil six cent deux, au mois de septembre, la Saône